

PME DE MOINS 50 SALARIÉS

## L'observatoire sonde 11 000 entreprises

Chaque département a désormais son observatoire du dialogue social. Dans l'Aube, il va sonder près de 11 000 PME de moins de 50 salariés. Objectif : dresser un état des lieux.

Installé le 13 septembre dernier, l'Observatoire départemental du dialogue social se réunissait la semaine passée. L'occasion de faire le point sur ses orientations, en présence de son président Daniel Puigmal (Unsa), de sa vice-présidente Coralie Aubertin (CPME) et d'Anne Graillot, responsable Aube de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

### EXPERTISE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

Issu de l'ordonnance du 22 septembre 2017, l'Observatoire a un caractère tripartite en réunissant des représentants des salariés, des employeurs et de la Direccte. Il vise à favoriser le développement du dialogue social et la négociation collective dans les PME de moins de 50 salariés implantées dans le département. Trois grandes missions lui sont assignées.

Il apporte en premier lieu son expertise juridique aux entreprises en matière de droit social. Mais il peut être aussi saisi par toute organisation de salariés ou d'employeurs de difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation collective. Enfin, il établit, avec le concours du service études-statistiques de la Direccte, un bilan annuel du dialogue social dans le département pour les entreprises de moins de 50 salariés.

### UNE CULTURE DU DIALOGUE SOCIAL



Coralie Aubertin (CPME), Daniel Puigmal (Unsa) et Anne Graillot (Direccte) : un observatoire tripartite pour faire avancer le dialogue social dans l'Aube.

Dans l'Aube, ce bilan est déjà lancé. « *Un questionnaire a été adressé auprès des 11 000 entreprises aubois de moins de 50 salariés. Il concerne aussi bien les salariés que les chefs d'entreprise. Ce questionnaire a été également mis en ligne sur Facebook où il sera disponible jusqu'à fin mars* », indique le président Daniel Puigmal, secrétaire général de l'Unsa.

« *Une plaquette sur les orientations et l'utilité du dialogue social sera également publiée fin février pour aider les salariés et employeurs. Il s'agit de développer une culture du dialogue social* », précise la vice-présidente Coralie Aubertin, secrétaire générale de la CPME.

Le nouvel Observatoire de l'Aube entend

également se lancer dans le recensement des bonnes pratiques en mettant en avant des entreprises référentes, notamment pour prévenir les difficultés de recrutement dans certains métiers en tension.

Pour Anne Graillot, responsable de la Direccte, la mise en place dans les entreprises d'un comité social et économique (CSE) - qui remplace les institutions représentatives élues du personnel - est l'occasion de dresser un premier état des lieux. ■

---

Un article de Thierry PÉCHINOT  
publié dans *Libération Champagne*  
n° 25576 mardi 5 février 2019

---